



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement numéro 503-2016 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin et abrogeant toute politique existante à cet effet.
- Règlement numéro 504-2016 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement numéro 505-2016; fonds d'administration générale et fixation du taux de la taxe foncière.
- Règlement numéro 506-2016; fixation des taux d'imposition des taxes de services
- Règlement numéro 507-2016; fixation de la taxe foncière à taux varié sur les terrains vagues desservis.
- Règlement numéro 508-2016; fixation du taux pour location des terrains de maisons mobiles.
- Règlement numéro 509-2016; acceptation des montants de contributions aux organismes paramunicipaux et à différents organismes et autorisation de transferts.
- Règlement numéro 510-2016; adoption des modalités de paiement pour le 2e et 3e versement.

Avis est de plus donné que les textes de ces règlements sont déposés et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 13^E JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles-Hebdo», édition du 21 décembre 2016)